

DÉLIBÉRATION N°2026-13

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu le Plan Climat-Biodiversité et Transition Écologique adopté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en octobre 2022.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	32
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale 2026-2029 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

SCHEMA DIRECTEUR
DEVELOPPEMENT DURABLE
& RESPONSABILITE SOCIETALE
& ENVIRONNEMENTALE
2026-2029



Table des matières

Table des matières.....	2
Mot du Président.	3
1. Introduction.....	4
1.1. Qu'est-ce qu'un schéma directeur ?	4
1.2. Pourquoi mettre en place un Schéma Directeur DD&RSE ?	4
1.3. Attendus et obligations du SD-DDRSE	4
1.4. Méthodologie d'élaboration du SD-DDRSE de Nîmes Université.	5
1.5. Pilotage et suivi du SD-DDRSE	6
2. Les 5 axes du schéma directeur et leurs objectifs	7
2.1. Axe 1 : Stratégie et Gouvernance.....	7
2.2. Axe 2 : Enseignement et Formation	7
2.3. Axe 3 : Recherche et Innovation	7
2.4. Axe 4 : Politique Environnementale	7
2.5. Axe 5 : politique sociale et qualité de vie au travail	7
3. Les actions par axes et par objectifs	8

Mot du Président.



Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels notre société est confrontée, l'université a une responsabilité particulière. Elle doit former, transmettre, innover, dans ses pratiques et agir avec ambition et détermination. Nîmes Université est engagée depuis de nombreuses années dans des actions de développement durable, tant dans son fonctionnement que dans les projets structurants qu'elle a conduits et dans les pratiques du quotidien portées par l'ensemble de la communauté universitaire.

Le présent Schéma directeur du développement durable, de la responsabilité sociétale et environnementale s'inscrit dans cette continuité. Il vient donner un cadre stratégique, cohérent et lisible à des actions déjà engagées, tout en fixant une direction claire pour les années à venir. Il correspond à une volonté collective de faire du développement durable un axe pleinement inscrit dans notre projet d'établissement.

Cette ambition se décline aussi bien dans la gestion de nos différents sites, la conduite de nos travaux de recherche et de nos investissements, que dans nos actions quotidiennes en matière de gouvernances, de mobilités, de sobriété énergétique, de politique sociale et environnementale, de qualité de vie au travail et de vie étudiante.

Ce schéma directeur est issu d'un travail de concertation associant les personnels et usagers de l'établissement. Il vise à inscrire notre engagement dans la durée, à renforcer la cohérence de nos actions et à accompagner l'ensemble de la communauté dans la transition.

En adoptant ce schéma directeur du développement durable, de la responsabilité sociétale et environnementale, Nîmes université favorise une transition progressive, pragmatique et collective. Elle réaffirme sa volonté de former des citoyennes et des citoyens éclairés, capables de comprendre les enjeux contemporains et d'y apporter des réponses responsables, au service de son territoire et de la société.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma.

Sa mise en œuvre reposera sur l'implication de toutes et tous.

1. Introduction.

1.1. Qu'est-ce qu'un schéma directeur ?

Un schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale porté par une université est un document stratégique qui définit la vision, les priorités et le plan d'action de l'établissement en matière de transition écologique, sociale et sociétale. Il s'agit d'une véritable feuille de route destinée à inscrire les valeurs du développement durable et de la responsabilité sociétale au cœur de toutes les missions de l'université : sa gouvernance, sa formation, sa recherche et sa vie de campus.

Le schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale constitue pour une université un outil essentiel afin de structurer et de rendre visible son engagement. Il permet de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour de projets porteurs de sens, et de faire de l'université non seulement un lieu de savoir et de transmission, mais aussi un acteur exemplaire de la transition écologique et sociale.

1.2. Pourquoi mettre en place un Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD-DDRSE) ?

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a adopté en octobre 2022 le Plan Climat-Biodiversité et Transition Écologique. Ce plan prévoit que, d'ici décembre 2024, chaque établissement d'enseignement supérieur se dote d'un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD-DDRSE), en s'appuyant sur le référentiel DD&RS du MESR.

Le SD-DDRSE est conçu comme un document stratégique transversal visant à inscrire l'ensemble des établissements dans une démarche globale de transition écologique et sociétale. Son élaboration incombe aux équipes dirigeantes, mais il doit impliquer l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire et couvrir tous les domaines de l'institution.

Le schéma directeur a une portée large. Il doit intégrer non seulement les missions fondamentales de l'enseignement supérieur (formation et recherche), mais aussi les objectifs de réduction de l'empreinte carbone, de sobriété énergétique, de préservation de la biodiversité, d'amélioration de la performance sociale, de renforcement de la gouvernance et d'ancrage territorial.

Enfin, ce schéma doit s'aligner à la fois sur les engagements nationaux (par exemple la circulaire « Service Public Écoresponsable » – SPE) et sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis à l'échelle internationale.

1.3. Attendus et obligations du SD-DDRSE

Le Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et environnementale constitue un instrument stratégique visant à inscrire l'université dans une démarche globale et cohérente de transition écologique et sociétale. Conçu comme un **cadre d'orientation**, il fixe les grandes priorités de l'établissement, traduit ses engagements en actions concrètes et propose des dispositifs de suivi permettant d'évaluer les résultats atteints. Les attendus du SD-DDRSE se déclinent en 5 axes traitant de 3 thématiques :

- La décarbonation des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone de l'université,
- La sobriété énergétique avec la réduction de la consommation d'énergie,
- L'impact environnemental du fonctionnement courant avec la gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant.

Les 5 axes intégrant les thématiques, se déclinent en plusieurs objectifs. Sous chaque objectif une ou plusieurs actions sont retenues pour atteindre l'objectif considéré.

Chaque action est décrite dans une fiche. Cette fiche indique l'axe et l'objectif concerné par l'action, une description de l'action, les parties prenantes et le responsable de l'action, les indicateurs de réussite de l'action ainsi que l'échéance

1.4. Méthodologie d'élaboration du SD-DDRSE de Nîmes Université.

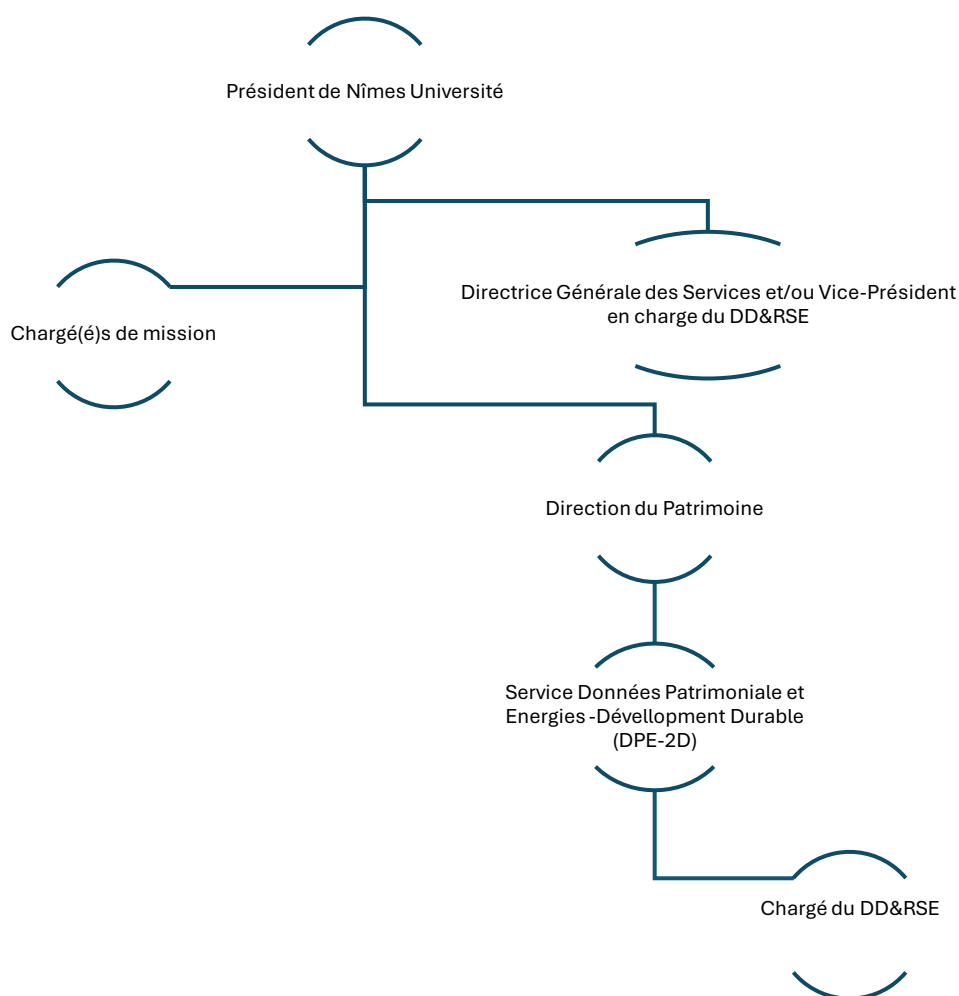
Afin de réaliser son SD-DDRSE Nîmes Université s'est appuyé sur le dossier du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : schéma directeur « développement durable – responsabilité sociétale et environnementale (SD-DDRSE) publié en juin 2023.

Le plan a été élaborée selon la chronologie suivante :

?

1.5. Pilotage et suivi du SD-DDRSE

Nîmes Université a mis en place un comité de pilotage (COPIL) pour assurer le suivi du SD-DDRSE, dont la composition est présentée dans le schéma ci-dessous.



Le comité de pilotage restreint comprend les chargés de mission et les membres du service gestion des Données Patrimoniales et Energie-Développement Durable (DPE-2D).

Le comité de pilotage élargi comprend le comité restreint, des représentants des facultés et services de l'établissement, un représentant de la présidence et d'éventuels membres experts invités.

Ils sont assistés par les directeurs de service et directeurs de facultés pour mettre en application et suivre le déroulement des actions relevant de leur domaine.

Le comité de pilotage restreint sera un acteur récurrent du pilotage de chacune des fiches actions du SD-DDRSE.

Les décisions prises par le COPIL sont ensuite soumises à la validation de la présidence.

Le COPIL se réunit mensuellement pour mettre en place et valider les actions, suivre leur déroulement et assurer un suivi de la bonne progression des indicateurs via un tableau de bord.

Annuellement, le COPIL rend compte au conseil d'administration de l'avancement de l'exécution du schéma directeur et réalise périodiquement des communications sur ce point aux usagers de Nîmes Université.

2. Les 5 axes du schéma directeur et leurs objectifs

2.1. Axe 1 : Stratégie et Gouvernance

Objectif n°1 : Formaliser la stratégie DD&RSE et l'intégrer dans le pilotage de l'établissement.

Objectif n°2 : Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires au déploiement du SD-DDRSE.

Objectif n°3 : Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration et au déploiement d'un développement responsable conciliant les dimensions, économique, sociétale et environnementale.

2.2. Axe 2 : Enseignement et Formation

Objectif n°1 : Intégrer les problématiques de DD&RSE dans l'offre de formation initiale à tous les niveaux de diplomation.

Objectif n°2 : Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RSE pour tous les personnels.

Objectif n°3 : Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RSE.

2.3. Axe 3 : Recherche et Innovation

Objectif n°1 : Intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement.

Objectif n°2 : Développer les interactions sciences et société et l'expertise en appui aux acteurs.

Objectif n°3 : Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique et d'accompagnement déontologique au regard de l'exercice de la responsabilité sociétale et environnementale de la recherche et de l'innovation.

2.4. Axe 4 : Politique Environnementale

Objectif n°1 : Favoriser, par les marchés publics d'achat et de recyclage, une démarche exemplaire pour adopter des modes de consommation plus durable.

Objectif n°2 : Développer une politique en faveur de la biodiversité et de la préservation du vivant.

Objectif n°3 : Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre sur l'ensemble de la chaîne de valeur « du champ à l'assiette ».

Objectif n°4 : Fixer des objectifs opérationnels en matière de décarbonation de toutes les activités.

Objectif n°5 : Fixer des objectifs opérationnels en matière de sobriété énergétique.

2.5. Axe 5 : Politique sociale et qualité de vie au travail

Objectif n°1 : Renforcer une politique des ressources humaines favorisant l'égalité et la diversité au sein des personnels.

3. Les actions par axes et par objectifs

Axe 1 : Stratégie et Gouvernance	
A1-O1	Formaliser la stratégie DD&RSE et l'intégrer dans le pilotage de l'établissement a1 : Faire un bilan des actions existantes - établir le SD DD&RSE, le mettre en place et assurer son suivi. a2 : Constituer le comité de pilotage et les groupes de travail – affecter des moyens. a3 : Diffuser une démarche DDRSE participative dans tous les services, facultés et unités de recherche.
A1-O2	Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires au déploiement du SD-DDRSE a4 : Définir la feuille de route annuelle du service DEP-2D en fonction de la stratégie de l'université. a5 : Mettre en place une politique d'achat responsable en intégrant les engagements DD&RSE dans les achats de biens et de services. a6 : Communiquer l'ensemble des résultats obtenus - réaliser des bilans de mi-parcours et communiquer auprès des usagers de manière régulière.
A1-O3	Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration et au déploiement d'un développement responsable a7 : Maintenir les partenariats existants et renforcer de nouveaux partenariats DDRSE avec les acteurs locaux et les membre de l'EPE. a8 : Mettre en place des actions dans l'optique de candidater au label DDRS.

Axe 2 : Enseignement et Formation	
A2-O1	Intégrer les problématiques de DD&RSE dans l'offre de formation initiale et continue à tous les niveaux de diplomation. a9 Œuvrer à la mise en place du socle commun du module transition écologique et développement soutenable (TEDS). a10 : Favoriser et valoriser l'engagement étudiant.
A2-O3	Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RSE pour tous les personnels. a11 : Proposer une offre de formation DD&RSE à destination des personnels d'enseignement et de recherche et du personnel BIATSS.
A2-O4	Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RSE. a12 : Développer des méthodes et outils pédagogiques en libre accès.

Axe 3 : Recherche et Innovation	
A3-O1	Intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement. a13 : Sensibiliser les équipes de recherche internes aux enjeux DD&RSE dans la recherche. a14 : Sensibiliser sur l'intégration des enjeux DD&RS dans les projets de recherche afin de contribuer à la diminution de l'impact environnemental.
A3-O2	Développer les interactions entre sciences et société et l'expertise en appui aux acteurs a15 : Poursuivre la sensibilisation des publics à la science et à ses démarches. Favoriser l'implication des publics non scientifiques dans la recherche en lien avec les thématiques de la TEDS (approches et recherches participatives).
A3-O3	Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique et d'accompagnement déontologique au regard de l'exercice de la responsabilité sociétale de la recherche et de l'innovation. a16 : Sensibiliser les enseignants-chercheurs aux enjeux de la science ouverte.

Axe 4 : Politique Environnementale	
A4-O1	Favoriser par les marchés publics d'achat et de recyclage, une démarche exemplaire pour adopter des modes de consommation plus durable a17 : Optimiser la réduction et la revalorisation des déchets.
A4-O2	Développer une politique en faveur de la biodiversité et de la préservation du vivant a18 : Réaliser un inventaire faunistique et floristique. a19 : Développer les projets de campus nourricier (jardin partagé, forêt comestible...) pour les usagers mais également pour favoriser la biodiversité locale. a20 : Gérer, de manière durable, nos espaces verts (dont micro-forêt).
A4-O3	Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre sur l'ensemble de la chaîne de valeur « du champ à l'assiette » a21 : Développer une politique alimentaire respectueuse de la santé et de l'environnement.
A4-O4	Fixer des objectifs opérationnels en matière de décarbonation de toutes les activités a22 : Réaliser un état des lieux des pratiques de mobilités au sein de l'université et définir une politique engagée.
A4-O5	Fixer des objectifs opérationnels en matière de sobriété énergétique pour l'immobilier. a23 : Réduire l'empreinte carbone de l'université en maîtrisant ses émissions de GES.

Axe 5 : Politique Sociale et Qualité de Vie au Travail	
A5-O1	Renforcer une politique des ressources humaines favorisant l'égalité et la diversité au sein des personnels a24 : Promouvoir l'égalité et favoriser la diversité au sein de l'université.

A1-O1-a1 Etablir le SD-DDRSE, le mettre en place et assurer son suivi.

Description :

Cette action consiste à définir une stratégie structurée pour intégrer les principes de développement durable dans toutes les missions de l'université. Le Schéma Directeur pluriannuel DDRSE servira de cadre opérationnel pour prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux dans les actions de l'établissement. Il s'agira également de garantir le suivi des actions engagées grâce à des indicateurs pertinents et de mesurer leur impact sur le temps long.

Public visé :

- Membres des instances de gouvernance (CA, Conseil de la recherche et de la formation).
- Étudiants et personnels (administratifs, techniques, enseignants-chercheurs).
- Partenaires institutionnels et territoriaux.

Acteurs : Pilotes : Présidence.

Parties prenantes : Facultés, laboratoires et services de Nîmes Université.

Partenaires externes : Collectivités locales ; Réseaux d'établissements en transition écologique (CIRSES, FU) ; Experts en développement durable.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Formaliser l'engagement DDRSE dans un document stratégique.
2. Inscrire les objectifs DDRSE dans tous les domaines.
3. Intégrer les objectifs DDRSE dans les feuilles de route des directions et des composantes et des laboratoires.
4. Réalisation d'un bilan à mi-parcours pour ajuster les priorités et intégrer de nouvelles initiatives.
5. Évaluation de la réalisation des actions du schéma directeur.

Indicateurs associés à l'action :

Taux de réalisation des actions du schéma directeur.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : Développement d'une plateforme pour le suivi des indicateurs et des actions.
- **Formation** : Sensibilisation et accompagnement des référents et acteurs clés.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	5

A1-O1-a2 Constituer le comité de pilotage et les groupes de travail et y affecter des moyens.

Description :

Le comité de pilotage aura pour missions principales de prioriser les actions et projets, de procéder à des arbitrages, et de suivre la mise en œuvre du Schéma Directeur DDRSE. Il garantira une prise de décision structurée et réactive face aux enjeux identifiés au fil du temps. Le comité de pilotage mettra en place des outils de suivi (tableau de bord, indicateurs) pour mesurer l'avancement des réalisations et évaluer leur impact. Ce comité assurera également l'évolution des actions en fonction des besoins émergents et des priorités stratégiques identifiées.

Public visé :

- Parties prenantes internes impliquées dans la mise en œuvre des projets DDRSE.
- Partenaires externes et institutionnels associés à la transition écologique et sociétale de l'université.
- Membres du Conseil d'Administration.

Acteurs : Pilotes : Chargés de mission.

Parties prenantes : Gouvernance et membres du COPIL.

Partenaires externes : Collectivités locales et régionales.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Constitution du comité de pilotage élargi. Désignation des membres du comité, incluant les parties prenantes internes et externes clés.
2. Définition des missions et des rôles du comité.
3. Élaboration d'un tableau de bord et des indicateurs de suivi.
4. Réunions périodiques du comité.
5. Suivi et évaluation à mi-parcours.
6. Communication et réajustement.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de réunions du comité de pilotage aboutissant sur la mise en place d'actions concrètes.

Taux de transformation des projets.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel** : Développement d'un outil pour le suivi des actions et des indicateurs.
- . **Humain** : Mobilisation de responsables et référents pour participer au comité et aux réunions.
- . **Formation** : Sensibilisation et accompagnement des référents et acteurs clés.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	5, 6

A1-O1-a3 Diffuser une démarche DDRSE participative dans tous les services.

Description :

Cette action vise à ancrer la démarche DDRSE dans l'ensemble des activités et structures de l'université. Il s'agit de constituer un réseau de référents DDRSE au sein des composantes, services et laboratoires, et de favoriser l'émergence de groupes thématiques pour travailler sur des besoins spécifiques tout en étant des relais de la politique DDRSE à l'échelle de l'établissement. Ces initiatives renforceront la transversalité des actions, tout en créant une culture commune et en partageant les bonnes pratiques. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de formation seront proposées pour permettre à tous les membres de la communauté universitaire de s'approprier les enjeux du développement durable et d'y contribuer activement.

Public visé :

- Communauté universitaire.
- Référents DDRSE des composantes, services et laboratoires.

Acteurs : Pilotes : Chargés de missions.

Parties prenantes : : Responsables de composantes, services et laboratoires ; structure ; Membres de la communauté universitaire impliqués dans les groupes thématiques et service communication de Nîmes université.

Partenaires externes : Collectivités locales et régionales et le Projet Gardener.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Constitution du réseau de référents DDRSE. Nomination des référents dans chaque composante interne (laboratoires, facultés, services).
2. Mise en place des groupes thématiques. Identification des thématiques prioritaires et constitution des groupes de travail.
3. Organisation de formations et d'ateliers. Proposition d'un programme de formation aux enjeux DDRSE, adapté aux besoins spécifiques des différentes parties prenantes.
4. Partage des bonnes pratiques. Création d'un espace numérique dédié pour collecter, partager et valoriser les initiatives réussies.
5. Animation de la communauté universitaire. Organisation d'événements (conférences, journées DDRSE, webinaires) pour sensibiliser et impliquer la communauté.
6. Suivi et évaluation de la démarche. Mise en place d'indicateurs pour mesurer l'engagement et les résultats obtenus dans chaque structure.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de référents DDRSE identifiés dans les services et composantes internes.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel** : Développement d'une plateforme collaborative.
- . **Formation** : Budget pour des ateliers et formations sur la thématique DDRSE.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	5, 6

A1-O2-a4 Définir la feuille de route du service DPE-2D.

Description :

Cette action vise à établir une planification annuelle des priorités et actions du service DPE-2D en cohérence avec la stratégie de l'université. Elle permet d'assurer une mise en œuvre structurée des objectifs définis dans le Schéma Directeur DDRSE et d'adapter les actions aux enjeux émergents. La feuille de route sera construite en concertation avec les instances de gouvernance et les parties prenantes internes afin d'assurer une cohérence et une mobilisation efficace des ressources humaines, techniques et financières nécessaires. Un suivi régulier de la feuille de route sera mis en place pour évaluer l'avancement des actions et ajuster les priorités en fonction des résultats obtenus.

Public visé :

- Instances de gouvernance de l'université.
- Responsable du service DPE-2D.
- Référent DDRS des composantes, services et laboratoires.

Acteurs : Pilotes : Service DPE-2D et DGS.

Parties prenantes : Responsable du service DPE-2D ; Services centraux (financier, patrimoine, RH, communication) ; Référents DDRSE des composantes et laboratoires ; Comité de pilotage DDRSE.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Définition des priorités annuelles du service DPE-2D. Identification des actions prioritaires en lien avec la stratégie de l'Université.
2. Construction de la feuille de route. Élaboration d'un document de planification annuel avec des objectifs, des moyens et des échéances claires.
3. Mise en œuvre des actions prévues. Lancement des projets et mobilisation des ressources nécessaires.
4. Suivi et évaluation. Mise en place d'indicateurs de suivi et organisation de bilans intermédiaires et annuels pour ajuster la stratégie.
5. Communication et engagement. Diffusion des résultats et perspectives auprès de la communauté universitaire et des partenaires.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre d'actions réalisées en lien avec la planification annuelle du service DPE-2D.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel** : Outils numériques pour le suivi des actions et l'évaluation des résultats.
- . **Formation** : Participation à des réunions et événements pour échanger avec d'autres universités.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	5

A1-O2-a5 Mise en place d'une politique d'achat responsable.

Description :

Cette action vise à adapter la politique d'achats de Nîmes Université en intégrant pleinement les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale. Il s'agit d'adopter une approche d'achats responsables qui prenne en compte des critères :

- Environnementaux : réduction de l'empreinte carbone, éco-conception, limitation des déchets, promotion de l'économie circulaire.
- Sociaux : inclusion sociale, respect des conditions de travail, soutien aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Économiques : analyse du coût global du cycle de vie des produits et services, durabilité des équipements, renforcement des circuits courts et des acteurs locaux. Cette démarche se traduira par l'élaboration d'une charte des achats responsables, qui servira de cadre de référence pour orienter et structurer les pratiques d'achat au sein de l'université.

Public visé :

- Responsables des achats et gestionnaires de marchés.
- Directeurs de services et de laboratoires.
- Fournisseurs et prestataires.

Acteurs : Pilotes : DGS et chargés de missions.

Parties prenantes : : Service des marchés ; Directeurs services et laboratoires ; Comité pilotage DDRSE.

Partenaires externes : Réseaux universitaires (CIRSES, CPU).

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Réalisation d'un état des lieux des pratiques d'achats et identification des leviers d'amélioration.
2. Élaboration et adoption d'une charte des achats responsables alignée avec la stratégie DDRS de l'université.
3. Intégration des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics et les cahiers des charges.
4. Plan de formation et de sensibilisation des agents du service des marchés et des gestionnaires financiers des composantes et services.
5. Suivi des innovations en matière d'achats durables pour anticiper les évolutions réglementaires et les nouvelles solutions écologiques disponibles sur le marché.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux et sociaux.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : Mobilisation d'un référent achats durables au sein du service des marchés.
- **Formation** : Formation pour les agents du service des marchés et gestionnaires financiers des composantes et services.
- **Déplacement** : Participation à des échanges et événements sur les achats durables.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Étapes	1, 2	3, 4	5

A1-O3-a6 Communiquer l'ensemble des résultats obtenus, réaliser des bilans de mi-parcours et communiquer auprès des usagers de manière régulière.

Description :

La communication interne joue un rôle clé dans la réussite de l'appropriation de la démarche DDRS en favorisant l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire. Cette action vise à structurer une communication cohérente, claire, régulière, accessible et responsable, intégrant les principes de sobriété numérique et d'éco-conception des supports. L'objectif est de rendre compte des avancées de la stratégie DDRS en garantissant une transparence sur les résultats obtenus, tout en minimisant l'empreinte environnementale de la communication institutionnelle.

Public visé :

- Communauté universitaire.

Acteurs : **Pilotes** : Le service communication avec un appui du service DPE-2D.

Parties prenantes : Service communication ; Responsable service DPE-2D ; Référents DD des composantes et laboratoires ; Associations étudiantes engagées dans le DDRSE.

Partenaires externes : Collectivités locales et réseaux universitaires ; ADEME.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Élaboration d'un plan de communication annuel des actions et événements DDRSE.
2. Optimisation de la page web DD : enrichir les contenus avec des mises à jour régulières, des formats interactifs (infographies, vidéos courtes, témoignages).
3. Organisation d'événements et de campagne de communication qui mettent en valeur les actions DDRSE.
4. Développer des outils de communication éco-responsables (newsletters allégées, affichage raisonné, événements éco-conçus...).
5. Rendre compte des résultats de la politique DDRSE sous des formats dynamiques et accessibles (événements, infographies, capsules vidéo, etc.).

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de visiteurs sur le site web de la transition écologique.

Nombre d'événement de communication : Réseaux sociaux, Newsletters.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : Sensibilisation des chargés de communication et responsables de services aux enjeux d'une communication responsable.
- **Déplacement** : Participation à des événements DDRSE pour valoriser les actions de l'université.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	5

A1-O3-a7 les partenariats existants et renforcer de nouveaux partenariats DDRSE avec les acteurs locaux et membres de l'EPE.

Description :

Nîmes Université s'engage à renforcer son ancrage territorial en développant des partenariats avec des acteurs engagés dans le DDRSE. Ces collaborations visent à mobiliser des compétences, bonnes pratiques et savoir-faire complémentaires afin d'enrichir ses actions et d'amplifier leur impact. Dans un premier temps, un état des lieux des partenariats existants sera réalisé afin d'identifier les synergies déjà en place et de repérer de nouveaux partenaires sur le territoire : collectivités, entreprises, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire, institutions publiques.

Public visé :

- Communauté universitaire.

Acteurs : Pilotes : Chargés de missions.

Parties prenantes : DPE-2D.

Partenaires externes : Etablissement de l'EPE, Nîmes métropole, Institutions de recherche (CNRS, INRAE, BRGM...) ; Préfecture du Gard et conseil départemental ; Associations locales engagées dans le DDRS.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Réaliser un état des lieux des partenaires locaux.
2. Rechercher et mobiliser les partenaires potentiels du territoire.
3. Pérenniser et renforcer les partenariats déjà existants et à venir (label, conventions, mutualisations des investissements humains et financiers,).
4. Construire des partenariats afin de définir des trajectoires, créer des projets communs avec les partenaires locaux.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de partenariats établis.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : Outils de cartographie, développement d'une base de données.
- **Déplacement** : Rencontres avec les partenaires locaux, participation à des événements territoriaux liés au DDRSE.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1	2, 3	4

A1-O3-a8 Mise en place d'actions dans l'optique de candidater au label DD&RSE.

Description :

L'obtention d'un label constitue un levier stratégique pour structurer et renforcer la démarche DDRSE de Nîmes Université. Cette action vise à engager l'université dans un processus de reconnaissance externe par la candidature ou le renouvellement annuel à des labellisations adaptées telles que le Label DDRS qui certifie l'engagement des établissements d'enseignement supérieur en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

L'obtention du label DDRS attribué par le CIRCES constitue un gage officiel de reconnaissance et un instrument de visibilité, attestant de l'engagement des établissements dans la promotion du développement durable et de la responsabilité sociétale au sein du monde académique et scientifique.

Public visé :

- Communauté universitaire.

Acteurs : Pilotes : Chargés de missions.

Parties prenantes : DPE-2D.

Partenaires externes : CIRCES (pour le label DDRS) ; Collectivités locales et réseaux d'établissements engagés ; Experts en évaluation et certification.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Élaboration d'une feuille de route détaillant les actions à mettre en place pour répondre aux exigences du label.
2. Mobilisation des parties prenantes (améliorations, structuration des pratiques).
3. Préparation et dépôt du dossier de candidature (rédaction, collecte des indicateurs et preuves).

Indicateurs associés à l'action :

Affiliation au dispositif de labellisation du CIRCES.

Avancement de l'auto-évaluation en vue de l'audition au label.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Humain** : Mobilisation d'un coordinateur du projet de labellisation.
- . **Formation** : Sensibilisation des équipes aux critères et processus de certification.
- . **Autres** : **Frais liés aux candidatures et aux audits des organismes certificateurs.**

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes		1, 2	3

A2-O1-a9 Mise en place du socle commun du module transition écologique et développement soutenable (TEDS).

Description :

L'objectif est d'intégrer les problématiques TEDS en se reportant à la note de cadrage du MESR de juin 2023 « Former à la transition écologique pour un développement soutenable des étudiants de 1^{er} Cycle » dans les enseignements et les formations de l'établissement. Cette démarche associera et accompagnera la communauté pédagogique dans la préparation et la mutualisation des ressources adaptées en se basant sur la complémentarité des compétences des membres du COPIL et du SNAP.

Public visé :

- Ensemble des étudiants de premier cycle.

Acteurs : Pilotes : Chargés de missions.
 Parties prenantes : DEVE. SNAP.
 Partenaires externes : UVED.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Faire un bilan actualisé des formations existantes en termes de DD&RSE.
2. Identifier une base commune de compétences et de connaissances DD&RSE.
3. Adhérer à l'UVED afin de pouvoir déployer des ressources stabilisées mises à disposition.
4. Engager des discussions avec les responsables de composantes pour identifier l'adéquation des fiches RNCP avec les objectifs de la note de cadrage du MESR.
5. Définir les modalités d'application et d'évaluation.
6. Construire et partager des ressources et des modules adaptés au public et en adéquation avec la note de cadrage du MESR.
7. Intégration de formation en DD&RSE au catalogue de formation universitaire.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre d'étudiants ayant suivi et validé le module TEDS.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Fonctionnel** : Ressources pédagogiques + financement d'une partie de la formation.
- . **Formation** : Formation des personnels volontaires et impliqués aux enjeux DDRSE.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2, 3	4, 5	6, 7

A2-O1-a10 Favoriser et Valoriser l'engagement étudiant.

Description :

L'engagement des étudiants dans des actions en faveur du DDRSE est un levier essentiel pour développer leur responsabilité citoyenne et leurs compétences transversales. Cette action vise à mettre en place différents dispositifs de reconnaissance institutionnelle, académique et professionnelle, permettant aux étudiants de valoriser leur engagement tout au long de leur cursus.

Public visé :

- L'ensemble des étudiants de Nîmes Université engagé dans une démarche DDRSE.

Acteurs : Pilotes : DEVE.

Parties prenantes : Enseignants, DEVE, SSU, Direction de la communication, Associations étudiantes.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Identification des activités étudiantes valorisables.
2. Définition et validation des modalités de valorisation (supplément au diplôme, open-badges, crédits ECTS, e-portfolio).
3. Inscription dans le supplément au diplôme des initiatives étudiantes.
4. Communiquer sur les événements et projets étudiants en lien avec la thématique DDRSE.
5. Déploiement des open-badges DDRSE, en lien avec le dispositif du SDVE.
6. Attribution de crédits ECTS via des UE spécifiques.
7. Etudier la possibilité d'une inscription dans un e-portfolio de compétences.
8. Élaboration d'un cadrage institutionnel sur les différentes modalités de valorisation, à présenter en CA.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre d'étudiants bénéficiant d'une valorisation de leur engagement DDRSE.

Nombre d'open-badges créés et délivrés sous réserve de création de l'indicateurs.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Humain** : Ambassadeurs étudiants DDRSE ; référents enseignants
- . **Autre** : Communication sur les différentes formes de valorisation possibles

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2, 3, 4	5, 6, 7	8

A2-O1-a11 Proposer une offre de formation DDRSE à destination du corps enseignant, des doctorants et du personnel BIATSS.

Description :

L'objectif de cette action est multiple :

- Mettre en place une offre de formation autour des enjeux TEDS.
- Développer, diversifier et pérenniser l'offre.
- Former des futurs formateurs TEDS.
- Renforcer l'écoresponsabilité des enseignants et des doctorants.

Public visé :

- Nouveaux arrivants à l'université (doctorants, enseignants, chercheurs, administratifs).
Personnels souhaitant acquérir ou approfondir leurs connaissances sur le DDRSE.

Acteurs : Pilotes : RH, DGS, chargés de mission DD.

Parties prenantes : Direction UPR + Facultés, ED, CSAE.

Partenaires externes : Formateurs externes, rectorat.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Intégration d'un module DDRSE de 3H00 dans la formation des MCF nouvellement recrutés.
2. Constitution d'un groupe de travail pour définir les contenus et le format du cours.
3. Élaboration d'une roadmap précisant les objectifs pédagogiques et les ressources nécessaires.
4. Conception des modules et des ressources multimédias (capsules vidéo, quiz, supports interactifs).
5. Phase de test auprès d'un groupe d'enseignants et de doctorants pour ajuster les contenus.
6. Lancement officiel et mise à disposition du cours pour l'ensemble des nouveaux arrivants.

Indicateurs associés à l'action :

Taux de participation des nouveaux arrivants sur les principes fondamentaux du DDRSE.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : Outils de captation vidéo, création de podcasts.
- **Humain** : Mobilisation d'un ingénieur pédagogique, d'un audiovisueliste et d'enseignants référents.
- **Formation** : Accompagnement sur la conception pédagogique en particulier sur la responsabilité sociétale.
- **Autres** : Adhésion à l'UVED.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1	2, 3, 4	5, 6

A2-O1-a12 Développer des méthodes et outils pédagogique en libre accès.

Description :

L'objectif sera de diffuser largement les méthodes pédagogiques et les supports innovants à l'ensemble des équipes pédagogiques, de systématiser une offre de formation DD&RSE pour les enseignants-chercheurs et de valoriser les initiatives pédagogiques et de recherches innovantes sur le DD&RSE.

Public visé :

- L'ensemble des équipes pédagogiques, enseignants-chercheurs.

Acteurs : Pilotes : Présidence.

Parties prenantes : SNAP.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Créer un espace de centralisation pour rendre accessible et mutualiser les méthodes pédagogiques et les supports innovants.
2. Systématiser une offre de formation DD&RSE à destination du corps enseignant et des doctorants et doctorantes accueillis, et l'intégrer dans la formation « enseigner dans le supérieur ».
3. Valoriser les initiatives pédagogiques et de recherche originales sur le DD&RSE.
4. Communiquer et valoriser sur les initiatives de Nîmes Université.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre d'enseignants-chercheurs formés au TEDS.

Nombre de doctorants ayant suivi le module d'acquisition de compétences complémentaires DD&RSE.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel :**
- . **Formation :**

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1	2	3, 4

A3-O1-a13 Sensibiliser les équipes de recherche interne aux enjeux DD&RSE dans la recherche.

Description :

Cette action vise à former les chercheurs pour renforcer l'intégration des critères environnementaux et sociétaux dès la conception des projets de recherche en les accompagnant dans l'évaluation et la réduction de l'impact écologique de leurs travaux. Cette démarche permettra d'encourager une recherche responsable en intégrant autant que possible les enjeux DD&RSE dans les projets de recherche pour faciliter la prise en compte des transitions, en mettant en œuvre une organisation et des dispositifs pratiques pour y parvenir, pour accompagner les collectifs et en identifiant les impacts DD&RSE liés à la conduite de projets de R&I.

Public visé :

- Chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants.

Acteurs : Pilotes : VP recherche.

Parties prenantes : Conseils de laboratoire ; Référents DDRSE de chaque laboratoire.

Partenaires externes : HCERES ; GdR Labos1point5 ; Structures DDRSE créées au niveau des instituts CNRS et l'ADEME.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Prévoir une approche de sensibilisation aux enjeux DDRSE dans la recherche dans un premier temps.
2. Former les chercheurs aux outils et méthodes d'évaluation des impacts DDRSE.
3. Définir les outils et les méthodes d'analyse d'impacts DDRSE pour déterminer le coût environnemental de chaque projet de recherche (par exemple un calculateur des GES, plateforme pour mutualisation d'équipements, ...). Rendre ces outils accessibles aux chercheurs.
4. Utiliser ces outils pour le montage et la réalisation des projets de recherche afin de mesurer l'impact environnemental des projets de recherche. Plus généralement, mentionner le coût environnemental du projet au même titre que le coût financier.
5. Favoriser les projets de recherche tenant compte des ODD, TEDS et DD.
6. Cartographier les projets de R&I dont les objectifs répondent aux enjeux sociétaux permettant à l'université de mettre en avant son implication dans la démarche DDRSE.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de personnel formés aux analyses d'impact DDRSE.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel :** Supports de formation, questionnaires.
- **Formation :** Formation pour les chercheurs et chargés d'études.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1	2, 3, 4	5, 6

A3-O1-a14 Sensibiliser sur l'intégration des enjeux DD&RS dans les projets de recherche afin de contribuer à la diminution de l'impact environnemental.

Description :

Cette action aura pour objectif la mise en place d'outils permettant de sensibiliser les acteurs de la recherche sur l'impact des projets menés afin d'en diminuer l'impact. Cette démarche sous forme de fiche reflexe, permettra d'adopter les bons gestes et de mettre en place un processus d'automatisations des démarches DD&RSE dans la réalisation des projets. Parallèlement un document d'engagement, sous la forme d'une charte de la recherche durable, sera élaboré et signé par chaque directeur d'unité en lien avec les équipes des différentes UPR, précisant les axes prioritaires et les engagements de chaque laboratoire pour réduire son empreinte environnementale.

Public visé :

- Chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.
- Personnels techniques et administratifs des laboratoires.

Acteurs : Pilotes : VP recherche + DRIED.

Parties prenantes : Ensemble des personnels de laboratoire.

Partenaires externes : HCERES ; GdR Labos1point5 ; Structures DDRSE créées au niveau des instituts et CNRS et ADEME.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Renforcer le réseau de référents DDRSE dans les laboratoires ; Structurer le réseau en sous-groupes thématiques ; Établir une fiche de poste pour chaque référent de chaque unité.
2. Accompagner les laboratoires dans l'autoévaluation de l'impact de leurs activités ; Partager les bonnes pratiques et communiquer.
3. Organisation d'action de sensibilisation (formations, séminaires, fresques du climat, enquêtes et forum) sur les thématiques DD&RSE.
4. Établir une charte « recherche durable » à signer par chaque directeur d'unité
5. Création d'outils permettant de sensibiliser les acteurs de la recherche à l'échelle de l'établissement par un pilotage DRIED.
6. Elaboration de fiches reflexes sur les gestes à adopter afin de diminuer l'impact environnementale de la recherche.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de laboratoires ayant signé la charte « recherche durable »

Nombre de consultations des fiches reflexes.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Formation** : sur bilans carbone, Analyse du Cycle de Vie (ACV) et pratiques de recherche durable.
- **Humains** : collaboration avec un partenaire type ADEME.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1	2, 3	4, 5, 6

A3-O2-a15 Poursuivre la sensibilisation des publics à la science et à ses démarches.

Description :

L'objectif est de sensibiliser les publics (communauté universitaire, partenaires et public extérieur) à la science et à ses démarches ainsi que de favoriser l'implication des publics non scientifiques dans la recherche dans le domaine du DD&RSE (approches et recherches participatives).

Public visé :

- Communauté étudiante, Personnels, partenaires, public extérieur.

Acteurs : Pilotes : Présidence, VP recherche, VP Étudiants.

Parties prenantes : Représentants étudiants, COPIL, Associations étudiantes, DRIED.

Partenaires externes : Etablissements scolaires locaux + DRIED

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Développer des événements de culture scientifique.
2. Etablir la liste des événements grand public sur les thématiques R&I DD&RSE.
3. Contribuer à la fête de la science.
4. Etablir la liste des publications impliquant de la science participative.

Indicateurs associés à l'action :

Nombres d'événements organisés et fréquentation.

Nombre de publications impliquant de la science participative.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel :**
- . **Formation :**

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2, 3	4	

A3-O3-a16 Sensibiliser les enseignants-chercheurs aux enjeux de la science ouverte.

Description :

S'engager dans un mouvement de la science ouverte, qui favorise la circulation des idées, la reproductibilité des résultats scientifiques, ainsi que la transparence et l'intégrité de la recherche. Pour accompagner cette dynamique un espace web dédié sera développé pour centraliser les ressources et informer la communauté scientifique sur les accords d'édition, les obligations réglementaires et les bonnes pratiques en matière de science ouverte.

Public visé :

- Etudiants ; Enseignants-chercheurs et chercheurs.

Acteurs : **Pilotes :** VP recherche, Conseils de laboratoire, BU et référent intégrité scientifique.

Parties prenantes : BU, Service recherche, DSI.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Définir une politique d'établissement sur les publications et communiquer au public cible.
2. Généralisation de l'accès ouvert aux publications.
3. Structuration, partage et ouverture des données de la recherche.
4. Ouverture et promotion des codes sources produits par la recherche.
5. Transformation des pratiques pour faire de la science ouverte le principe par défaut.
6. Initier une réflexion globale autour des stratégies de publications.
7. Création d'espaces de stockage et d'archivage pour faciliter le partage des données ; Mise à disposition d'une forge logicielle ; Définition d'une politique d'établissement sur les frais de publication ; Réflexion sur la politique science ouverte des appels à projets de l'établissement ; Réflexion sur l'évaluation de la recherche dans le cadre des accords signés et labels obtenus.
8. Mise en place de formations sur la science ouverte (HAL, curation des données, forges logicielles, aspects juridiques). Développement d'une communication régulière sur les outils disponibles et les bonnes pratiques.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de consultations de la page web Science Ouverte.

Nombre de chercheurs et doctorants formés aux pratiques de science ouverte.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel :** Création d'un espace de stockage et d'archivage sécurisé pour les données et codes sources.
- **Humain :** Personnels supports pour le déploiement et le maintien des outils mis en place
- **Formation :** Déploiement de formation (curation des données, forges logicielles, appels à projets
- **Autres :** Discussions au sein des Conseils pour établir des lignes directrices de l'établissement

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Étapes	1	2, 3, 4	5, 6, 7, 8

A4-01-a17 Optimiser la réduction et la revalorisation des déchets.

Description :

Cette action vise à structurer une approche globale combinant réduction à la source, amélioration du tri et développement du réemploi et du recyclage. Pour cela, un diagnostic des flux de déchets sera réalisé afin d'identifier les principales sources et types de déchets produits sur les campus. Sur cette base, l'université mettra en place des dispositifs de tri performants et signalés, renforcera les filières de valorisation (compostage, recyclage, réemploi), et développera des actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des étudiants et personnels.

Public visé :

- Communauté universitaire.

Acteurs : Pilotes : DPE-2D.

Partenaires externes : CROUS (gestion des biodéchets) ; Filières de tri et valorisation ; Prestataire de ménage.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Réalisation d'un diagnostic des pratiques actuelles de gestion des déchets et identification des points d'améliorations (comportements des usagers, prestataire de ménage).
2. Amélioration des dispositifs de tri (installation de nouveaux points de collecte, meilleure signalétique accompagnée d'une campagne de communication).
3. Développement des filières de valorisation (compostage, recyclage, réemploi des équipements).
4. Encouragement à la réduction à la source (politique d'achats responsables, suppression progressive des plastiques à usage unique).
5. Mise en place d'actions de sensibilisation et d'événements (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, ateliers pratiques).
6. Suivi et évaluation des actions mises en place.
7. Optimiser la durabilité des équipements.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de nouvelles poubelles ou containers adaptés au tri des déchets.

Nombre d'équipements réemployés ou revalorisés (mobilier, matériel informatique).

Nombre d'événements organisés (Repair Café, FabLab, etc.).

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel :** Achat et installation de nouvelles poubelles de tri, infrastructures de compostage.
- . **Humain :** Mobilisation du service DDRSE et du service communication.
- . **Formation :** Sensibilisation des usagers et des équipes techniques sur le tri et la valorisation des déchets.
- . **Autres :** Développement d'outils de communication et de sensibilisation (affichages, ateliers, guides).

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4, 5	6, 7

A4-O2-a18 Réalisation d'un inventaire faunistique et floristique.

Description :

Réaliser un inventaire faunistique et floristique de l'ensemble des sites afin de répertorier les espèces présentes sur les sites de l'université.

Cet inventaire servira à classer les espèces et différencier celles qui sont endémiques des espèces invasives.

Public visé :

- L'ensemble de la communauté universitaire.

Acteurs : Pilotes : DP2-2D.

Partenaires externes : Association COGard, associations environnementalistes du Gard sur liste référencée sur www.gard.gouv.fr et la LPO.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Effectuer un inventaire faunistique et floristique.
2. Classer les espèces selon qu'elles soient endémiques, invasives ou non adaptées au développement de la biodiversité.
3. Définir une stratégie à long terme visant à recréer un écosystème avec des espèces régionales et moins gourmandes en eau.
4. Mise en place de mangeoires et nichoirs.
5. Créer des points d'eau pour la biodiversité.

Indicateurs associés à l'action :

Impact sur le retour de la biodiversité sur les différents sites.

Remplacement des espèces introduites par des espèces plus adaptées au climat.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel :**
- . **Formation :**

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4, 5	

A4-O2-a19 Développer les projets de campus nourriciers.

Description :

L'université possède déjà un jardin partagé mis à disposition des usagers, l'objectif sera de développer cet espace et de créer de nouveaux espaces destinés à des forêts nourricières avec la mise en place d'essences fruitières et d'arbustes producteurs de petits fruits.

Cet engagement permettra d'inciter les usagers à participer aux activités des jardins partagés et aura un impact indirect sur le développement de la biodiversité.

Le développement de jardins nourriciers répond ainsi aux différents enjeux.

Public visé :

- L'ensemble des usagers.

Acteurs : Pilotes : DPE-2D.

Parties prenantes : Association jardin partagé.

Partenaires externes : CCAS local, écoles primaires.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Faire un point sur l'état et l'utilisation actuelle du jardin partagé.
2. Effectuer un inventaire des espaces pouvant être réaménagés en jardins nourriciers.
3. Intégrer les usagers de l'université dans les projets de jardins partagés
4. Créer des ateliers autour de ces thématiques.
5. Penser les aménagements en termes de DD avec une gestion optimisée de l'eau avec la mise en place de récupérateurs et l'exploitation des citernes de Vauban.
6. Communiquer sur ces nouveaux espaces.

Indicateurs associés à l'action :

Implication des usagers au sein des jardins partagés.

Appropriation des espaces par les usagers.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel** : support de communication
- . **Formation** : ateliers autour des jardins partagés et forêt comestibles

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	5, 6

A4-O2-a20 Gérer durablement nos espaces verts et protéger la biodiversité.

Description :

Afin de préserver et de favoriser la biodiversité, l'université doit s'engager dans la gestion durable de ses espaces verts en conjuguant la biodiversité avec un cadre de vie sain et agréable. L'objectif de ces dispositifs est de contribuer à faire de l'université un véritable écosystème vivant et exemplaire.

Public visé :

- L'ensemble des usagers.

Acteurs : Pilotes : DPE-2D.

Parties prenantes : L'ensemble des usagers.

Partenaires externes : Associations locales +membres extérieurs du jardin partagé et sous-traitant en charge de l'entretien des espaces verts.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Poursuivre la végétalisation des sites en privilégiant les bonnes les pratiques écologiques avec la plantation d'essences locales et assurer son suivi et son entretien.
2. Supprimer l'usage de produit phytosanitaires.
3. Aménager des zones refuges afin de préserver la biodiversité.
4. Mener des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des usagers sur la gestion des espaces verts.

Indicateurs associés à l'action :

Remplacements progressifs des essences présentes par des essences locales.

Retour de la biodiversité sur les espaces protégés et sur l'ensemble du site.

Nouvelle étude de la faune et la flore tous les 4 ans pour suivre l'évolution et l'impact des actions mises en place.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel :**
- . **Formation :**

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2	3, 4	

A4-O3-a21 Développer une politique alimentaire respectueuse de la santé et de l'environnement.

Description :

L'université doit développer une offre de restauration plus durable et responsable. Cela inclut l'introduction de repas issus de l'agriculture biologique, locaux et de saison, la réduction du gaspillage alimentaire, et l'optimisation de la gestion des déchets issus de la restauration en renforçant le tri des biodéchets et leur valorisation (compostage, méthanisation).

Cette démarche devra aussi s'inscrire dans l'organisation des réceptions organisées par et au sein de l'université par les intervenants extérieurs.

Public visé :

- L'ensemble des usagers.

Acteurs : Pilotes : Présidence, DPE-2D, Crous.

Parties prenantes : L'ensemble des usagers organisant des réceptions, service recherche.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Co-construction d'un plan d'actions avec le CROUS pour améliorer l'offre alimentaire et la gestion des déchets.
2. Augmentation de l'offre de repas durables (bio, locaux, végétariens) en lien avec les prestataires de restauration.
3. Mise en place de casiers en libre-service sur les différents sites proposant des produits en circuit-court via des partenariats locaux.
4. Expérimentation et déploiement progressif de dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire (plateaux à la demande, redistribution des invendus).
5. Amélioration des dispositifs de tri et de gestion des biodéchets en restauration universitaire.
6. Sélection de fournisseurs locaux pour les réceptions organisées par l'université.
7. Etablissement d'une charte « alimentation respectueuse » pour les personnes extérieures souhaitant organiser une réception au sein de l'université.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de points de compostage installés et volume de biodéchets traités.

Nombre d'étudiants participants aux ateliers proposés par le centre de santé étudiante.

Nombre de repas redistribués aux étudiants ou à des associations.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel :**
- . **Formation :**

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2, 3	4, 5	6, 7

A4-O4-a22 Réaliser un état des lieux des pratiques de mobilité au sein de l'université et définir une politique engagée.

Description :

Les déplacements liés aux activités de l'université représentent un enjeu majeur en matière de transition écologique et de réduction des émissions de GES. Afin d'encourager des alternatives plus durables, l'université souhaite structurer une politique de mobilité durable, d'incitation aux pratiques écoresponsables et d'optimisation des déplacements professionnels. Un plan de mobilité sera élaboré à partir d'une enquête auprès des usagers (réalisée tous les 3 ans), afin de proposer des solutions adaptées : développement des mobilités douces, promotion du covoiturage et rationalisation des déplacements professionnels via le télétravail et une charte des déplacements professionnels.

Public visé :

- L'ensemble des usagers.

Acteurs : Pilotes : DPE-2D, Pilotage.
Parties prenantes : Nîmes Métropole.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Mise en place d'une enquête mobilité (tous les 2 ans).
2. Finalisation et pérennisation des infrastructures pour les mobilités douces (abris vélos et trottinettes services de réparation, prêt, primes).
3. Poursuite de la politique de renouvellement de la flotte automobile avec l'acquisition de véhicules électriques et hybrides.
4. Promotion du covoiturage.
5. Élaboration d'une charte des déplacements internationaux et nationaux pour encadrer les voyages professionnels.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre d'usagers bénéficiaires des dispositifs de mobilité douce (FMD, réduction transport).
Nombre de places de stationnement vélo et infrastructures associées.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : mise à disposition de vélos pour déplacement entre sites.
- **Humain** : Mobilisation du service DDRSE, référents DDRSE, emplois étudiants pour la sensibilisation.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapas	1, 2, 3	4, 5	

A4-O5-a23 Réduire l'empreinte carbone de l'Université en maîtrisant ses émissions de GES.

Description :

Cet engagement s'inscrit dans le cadre d'une décarbonation des activités et d'une sobriété énergétique de l'université.

Engager une démarche structurée pour réduire son empreinte carbone en s'appuyant sur un suivi rigoureux et des actions ciblées. La première étape consiste en la réalisation et la mise à jour régulière du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), permettant d'identifier les principales sources d'émissions et de mieux orienter les efforts de réduction. Sur cette base, un plan de réduction des GES sera élaboré, intégrant des mesures concrètes dans plusieurs domaines stratégiques : amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, développement des mobilités durables et intégration de critères environnementaux dans les achats. Un suivi annuel des émissions permettra d'évaluer l'impact des actions mises en place et d'adapter la stratégie en fonction des résultats obtenus.

Public visé :

- L'ensemble des usagers.

Acteurs : Pilotes : DPE-2D.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Réalisation d'un bilan de mi-parcours auprès d'un cabinet mandaté.
2. Rationalisation de l'usage des locaux en lien avec l'occupation réelle et les besoins identifiés.
3. Communication et sensibilisation des usagers pour encourager les bonnes pratiques et maximiser l'impact des mesures mises en place.
4. Déploiement des actions concrètes : plan sobriété énergétique, amélioration de la performance des bâtiments, plan mobilité durable.
5. Production d'énergie renouvelable par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Indicateurs associés à l'action :

Quantification des économies d'énergie réalisées selon les indicateurs définis dans le plan de sobriété.

Réduction de la consommation énergétique des bâtiments universitaires.

Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'université.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- **Matériel/fonctionnel** : créer une page dédiée pour faciliter les prises de contact.
- **Humain** : former les personnels aux aspects des différentes chartes.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2, 3	4	5

A5-O1-a24 Promouvoir l'égalité et favoriser la diversité.

Description :

Affirmer son engagement en faveur de l'égalité et de la diversité à travers des actions concrètes et des dispositifs structurants. Dans le cadre du schéma directeur DDRSE cette politique s'articule avec l'ensemble des démarches déjà engagées, en les renforçant et en les rendant plus transversales. Trois grands objectifs structurent cette ambition : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, prévenir et lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination, et favoriser l'inclusion et la reconnaissance de la diversité au sein de la communauté universitaire. Cela passe notamment par la sensibilisation des comités de recrutement, la promotion de la parité, la réduction des écarts de rémunération, la lutte contre les violences sexistes, sexuelles, le racisme et l'antisémitisme.

Public visé :

- L'ensemble des usagers.

Acteurs : Pilotes : RH, référent VSS, Référents Handicap.

Mise en œuvre de l'action (description des étapes) :

1. Communiquer sur le bilan de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes.
2. Renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante.
3. Etablir une cartographie des référents et centraliser les contacts.
4. Suivi et mise en œuvre des différentes chartes.
5. Communiquer sur les actions présentes au sein de l'université.
6. Faciliter le contact avec les référents des différentes chartes.
7. Mettre en place nos actions pour le handicap en lien avec le schéma directeur du handicap.
8. Former les personnels concernés aux aspects des différentes chartes en veillant à adapter le contenu aux réalités de leurs missions.
9. Intégrer ces formations au catalogue universitaire.

Indicateurs associés à l'action :

Nombre de personnes sensibilisées/formées aux différentes chartes.

Retour de la communauté universitaire sur ces différents aspects.

Moyens financiers et humains nécessaires à l'action :

- . **Matériel/fonctionnel** : créer une page dédiée pour faciliter les prises de contact.
- . **Humain** : former les personnels aux aspects des différentes chartes.

Calendrier associé :

Années	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Etapes	1, 2, 3	4, 5, 6, 7	8, 9

Lexique

ACV : Analyse du Cycle de Vie.

AD'AP : Agenda D'Accessibilité Programmé.

ADEME : Agence Nationale de la Maitrise de l'Environnement.

ANRT : Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie.

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre.

BIATSS : Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé.

BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière.

CA : Conseil d'Administration.

CCAS : Caisse Centrale d'Activités Sociales.

CIRSES : Réseau national des responsables DD&RS.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

COPIL : Comité de Pilotage.

CPU : Conseil des Présidents d'Université.

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires.

CSAE : Comité Social d'Administration de proximité de l'Etablissement public.

CU : Conseil Universitaire.

DD : Développement Durable.

DD&RSE : Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale.

DEVE : Direction des Etudes et de la Vie Etudiante.

DGS : Directeur Général des Services.

DPE-2D : Service Données Patrimoniales et Développement Durable.

DRH : Direction des Ressources Humaines.

DRIED : Direction de la Recherche, des Innovations et de l'Ecole Doctorale.

DSIUN : Direction des Systèmes d'Information et des Usages Numériques.

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédit.

ED : Ecole Doctorale.

EPE : Etablissement Public Expérimental.

ETP : Equivalent Temps Plein.

FMD : Forfait Mobilité Durable.

FU : France Université.

GES : Gaz à Effet de Serre.

HCERES : Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux.

MCF : Maître de Conférences.

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

ODD : Objectifs de Développement Durable.

Open badge : Badge numérique qui atteste des compétences.

QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail.

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

RPS : Risques Psycho-Sociaux.

SDN : Schéma Directeur du Numérique.

SNAP : Service du Numérique et de l'Accompagnement Pédagogique.

SST : Service Santé et Sécurité au Travail.

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques.

TEDS : Transition Ecologique pour un Développement Soutenable.

UE : Unité d'Enseignement.

UMR : Unité Mixte de Recherche

UPR : Unité Propre de Recherche.

UVED : Université Virtuelle Environnement et Développement.

VP : Vice-Président.

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles.